

equal-salary, une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes

Qu'est-ce qu'est equal-salary?

Cette certification permet à une entreprise de vérifier qu'elle pratique bien une politique salariale équitable entre les femmes et les hommes et de le faire savoir. C'est une mesure pratique, scientifique et simple. L'évaluation salariale est pratiquée par l'Observatoire universitaire de l'emploi de l'université de Genève, dont l'expertise a été retenue par le Tribunal fédéral dans un arrêt rendu en décembre 2003. L'audit en entreprise est conduite par SGS, leader mondial de la certification et des contrôles de qualité.

En quoi se distingue equal-salary d'autre système?

C'est la seule mesure d'égalité qui se concentre sur les salaires, d'où son utilité pratique. En plus la certification equal-salary est unique au monde. La Suisse se positionne ainsi en pionnière en la matière. L'entreprise reçoit un certificat comme dans le cas des certification ISO par exemple et apporte ainsi la preuve de sa pratique salariale équitable envers ses collaborateurs et ses collaboratrices, ce qui renforcent leur motivation et leur loyauté. L'entreprise bénéficie également d'un avantage concurrentiel lors du recrutement de talents féminins.

Quelles entreprises se sont déjà fait examiner avec equal-salary?

Le CSEM à Neuchâtel a été la première entreprise à obtenir le label equal-salary fin 2007. Depuis, le World Economic Forum, la Ville de Fribourg, Montres CORUM et dernièrement SIG, Services industriels de Genève ont également obtenu la certification equal-salary. D'autres procédures sont en cours.

Quelles conditions faut-il remplir pour pouvoir entamer la procédure?

L'entreprise doit compter au moins 50 collaborateurs et collaboratrices, dont au moins 10 femmes. Elle doit pouvoir transmettre ses données salariales sous forme numérique et bénéficier d'une politique salariale définie. Lors de l'audit, elle devra pouvoir prouver l'engagement de la direction en matière d'équité salariale, la mise en application de cette stratégie aux niveaux des processus des ressources humaines.

Comment avez-vous eu l'idée de développer un système de contrôle de l'égalité des salaires?

Chaque année, les chiffres officiels font état de différences entre le salaire des femmes et celui des hommes. Par contre, du côté de l'économie, de nombreuses entreprises disent pratiquer une politique salariale équitable, sans pouvoir en apporter la preuve. J'ai donc pensé qu'une certification equal-salary serait une mesure positive pour que les entreprises puissent prouver leur politique salariale équitable tout en gardant la confidentialité quant aux salaires versés. Que l'on soit homme ou femme, recevoir un salaire équitable contribue à se sentir apprécié-e, reconnu-e à sa juste valeur, dans un environnement professionnel qui cultive le respect et la confiance.

Contact :

EQUAL-SALARY, Véronique Goy Veenhuys, fondatrice et directrice,
veroniquegoy@equal-salary.ch